



## Un point sur le contrat de construction de maison individuelle et l'aléa – Article à la Revue de Droit Immobilier

Dans la Revue du Droit Immobilier (Editions Dalloz) du mois de novembre, Gatien Casu signe un article consacré à la gestion de l'aléa dans le CCMI.

Il démontre que, obnubilé par la protection du maître d'ouvrage, le législateur a, dans une large mesure, figé l'opération de construction dès le stade de la signature du contrat, à la manière d'un contrat de vente.

Ce faisant, l'aléa inhérent à toute opération de construction a souvent été délaissé, laissant aux juges les coudées franches pour en répartir la charge.

Et, sans surprise, c'est généralement le constructeur qui se trouve aujourd'hui contraint d'en assumer le coût.

L'article propose de revenir à une répartition plus équilibrée de l'aléa et, ce faisant, plus juste, qu'il s'agisse de l'aléa affectant la nature du sol, le montant des raccordements aux réseaux publics, le montant des consommables ou encore les événements de nature à suspendre le délai de livraison.

Espérons que le législateur et les juges sauront être sensibles à ces propositions.

Si vous souhaitez n'être plus destinataire de notes d'actualité périodiques,  
n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous le précisant seulement en réponse à la présente.

